

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE DIVISION HANDLING

La garantie PRAMAC s'applique à tous les appareils de maintenance fournis par PRAMAC, ses agents et ses distributeurs. Elle couvre tout défaut de composant ou d'assemblage du matériel.

Elle ne couvre que les pièces et composants d'origine, dès lors que le matériel a été installé, utilisé et entretenu conformément aux préconisations des fournisseurs, équipementiers, et de PRAMAC.

Le distributeur est responsable de l'analyse de la vente du matériel, de sa mise en oeuvre et de l'information transmise pour son utilisation auprès de l'utilisateur.

À ce titre le distributeur est tenu d'assurer le service après-vente, pendant et après la période de garantie auprès de son client.

La durée de la garantie des Transpalette manuels GS PRAMAC est de :

- 36 mois pièce après le départ de nos entrepôts. (Sous conditions de stockage adéquates, propres et saines)

La durée de la garantie des Transpalettes haute levée HX PRAMAC est de :

- 24 mois pièce après le départ de nos entrepôts. (Sous conditions de stockage adéquates, propres et saines)
- 12 mois pour la batterie (Pour les versions électriques) sous réserve d'un contrôle et d'une charge régulière de la part du client
- La durée de la garantie des Gerbeurs et Transpalettes électriques PRAMAC est de :**
- 24 mois pièce après le départ de nos entrepôts. (Sous conditions de stockage adéquates, propres et saines)
- 800 heures de fonctionnement
- 12 mois pour la ou les batterie(s) sous réserve d'un contrôle et d'une charge régulière de la part du client

La garantie cesse au premier des termes atteints.

Les pièces réparées ou remplacées sous garanties sont elles-mêmes garanties pour une période de 6 mois sans que cela modifie la durée de la garantie des autres composants.

Ne rentre pas dans le cadre de la garantie constructeur :

- Dommages liés aux conditions d'utilisation et d'entretien :
 - o Dommages consécutifs au non-respect des consignes d'entretien de la part du client utilisateur ou d'un tiers.
 - o Les modifications des caractéristiques techniques, mécaniques, électriques, sceaux, des réglages, des programmations, des paramètres originaux, des caractéristiques mécaniques.
 - o L'utilisation de fluides non appropriés de la part du client utilisateur ou d'un tiers.
 - o Toutes mauvaises utilisations/applications de l'appareil de la part du client utilisateur ou d'un tiers.
 - o Dommages résultants des réparations effectuées par du personnel non agréé par PRAMAC.
 - o L'emploi de pièce de rechange non d'origine de la part du client utilisateur ou d'un tiers.
 - o Les dommages consécutifs à des cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, des cas de négligences, de vandalisme ou de sabotage, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'utilisation dans des conditions anormales et non conformes aux préconisations PRAMAC, de ses fournisseurs et équipementiers.

- Exclusions de garantie :

- o La garantie ne couvre pas les coûts de retour du matériel ou des pièces défectueuses (transport, manutention...). Ces coûts demeurent à la charge du Client.
- o Dans le cas d'une intervention sur site de la part de PRAMAC ou de l'un de ses agents agréés, les frais de déplacement et de séjour des techniciens restent à la charge du demandeur.
- o La garantie ne s'applique pas aux équipements relevant de la maintenance courante et des pièces d'usure d'usures

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MAR 2023

1. Application. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées par souci de concision les « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les ventes effectuées par PR Industrial Srl (Località il Piano, Casole D'Elisa, Siena, Italie) et/ou les sociétés qui y sont liées (ci-après dénommées par souci de concision « le Vendeur ») à ses clients (ci-après dénommés par souci de concision « l'Acheteur ») ayant pour objet les produits commercialisés par le Vendeur (ci-après dénommés par souci de concision « les Produits »).

Les présentes Conditions Générales prévalent sur toute autre condition générale de vente. De même, les Conditions Générales prévaudront sur toute condition contractuelle ajoutée par l'Acheteur, ainsi que sur toute condition générale d'achat de l'Acheteur. En cas de contradictions entre les Conditions Générales et les conditions contenues dans un éventuel contrat de distribution et/ou de vente, conclues entre le Vendeur et l'Acheteur, les stipulations contenues dans ledit contrat prévaudront.

2. Offre et Commandes. L'offre émise par le Vendeur a une validité de trente (30) jours à partir de la date de celle-ci, sans préjudice d'une autre validité spécifiée par écrit par le Vendeur. L'offre sera considérée comme une commande contraignante (« la Commande ») pour les deux parties après l'acceptation expresse et écrite de l'Acheteur, dans un délai de 30 jours, ou dans un autre délai indiqué dans l'offre.

L'Acheteur ne pourra en aucun cas annuler ou modifier une Commande sans le consentement du Vendeur. L'annulation ou la modification de la Commande par l'Acheteur, après son acceptation écrite, donnera droit au Vendeur d'exiger une pénalité égale à 20 % de la valeur de la Commande :

Dans le cas où, avant l'annulation ou la modification de la Commande, des paiements auraient déjà été effectués, conformément à ce qui est prévu dans la Commande, le Vendeur aura le droit de retenir, à titre de pénalité, toute somme réglée par l'Acheteur, sans préjudice du droit d'exiger l'indemnisation de tout dommage supplémentaire subi.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler, suspendre et/ou retarder l'exécution de la Commande, dans les cas suivants :

- Non-paiement par l'Acheteur, même d'une seule partie du prix relatif à la Commande en cours et/ou à des Commandes précédentes ;
- Cession et/ou transfert de la société ou de la branche d'entreprise de l'Acheteur, sans acceptation écrite préalable du Vendeur ;
- Non-respect des stipulations prévues dans les clauses 8 & 9 ci-après.

Le vendeur a le droit de retenir, à titre de pénalité, tout montant payé par l'acheteur, sans préjudice du droit du vendeur de réclamer des dommages-intérêts.

3. Livraisons. Sauf stipulations contraires convenues par écrit entre les Parties, les livraisons seront Départ Usine. Le délai de livraison est simplement indicatif. En conséquence, en cas de retard dans la livraison, l'Acheteur n'a aucun droit d'annuler la Commande et il ne pourra pas refuser la livraison ni refuser le retrait. Il reste entendu que l'Acheteur n'aura aucun droit à l'indemnisation des dommages causés en cas de retards dans les livraisons.

Les Produits seront livrés dans un emballage approprié. Toutefois, si les Produits devaient nécessiter des emballages spéciaux, le coût y afférent sera débité séparément à l'Acheteur.

Les frais de dépôt des Produits auprès des douanes et/ou magasins généraux seront entièrement supportés par l'Acheteur, sauf dans le cas où le dépôt est dû à une faute et/ou à une négligence du Vendeur.

4. Garantie. Le Vendeur garantit que les Produits sont exempts de défauts et qu'ils sont conformes aux spécifications techniques déclarées. Le Vendeur s'engage à fournir la garantie sur les Produits, telle que spécifiée dans

les Conditions Générales de Garantie relative à chaque produit. **LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES SONT SPECIFIQUEMENT EXCLUES. Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A DES FINS PARTICULIERES OU SPECIALES.**

Les conditions générales de garanties s'appliquent uniquement aux nouveaux produits.

Le Vendeur ne sera pas responsable des dommages dus à une installation erronée ou à une maintenance mal exécutée, sauf dans les cas où c'est le Vendeur même qui a exécuté l'installation ou la maintenance. En outre, le Vendeur ne sera pas responsable des dommages provoqués par une utilisation impropre des Produits ou par la non-conformité des produits à l'ensemble des lois et codes locaux applicables régissant la vente, l'importation, l'installation et l'utilisation des produits.

L'acheteur accepte de déterminer et d'assurer la conformité avec toutes les lois et codes locaux applicables concernant la vente,